

Agir pour l'économie locale et l'insertion professionnelle

L'Adapei de la Gironde œuvre au quotidien pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. En travaillant avec le service d'insertion de l'Adapei, vous contribuez à la création d'une société plus ouverte, accueillante et inclusive.

Votre coopération avec le service d'insertion est toujours une solution économique, quelle que soit la taille de votre entreprise et la nature de son activité. Nos services vous permettent d'obtenir des réductions de charges, tant sur le FIPHP que sur l'AGEFIPH.

En savoir plus www.agefiph.fr www.fiphfp.fr

Implantation du service d'insertion Professionnelle

Le service d'insertion intervient sur l'ensemble du département de la Gironde. Pour favoriser les relations de proximité, il dispose de 8 antennes réparties sur le département.

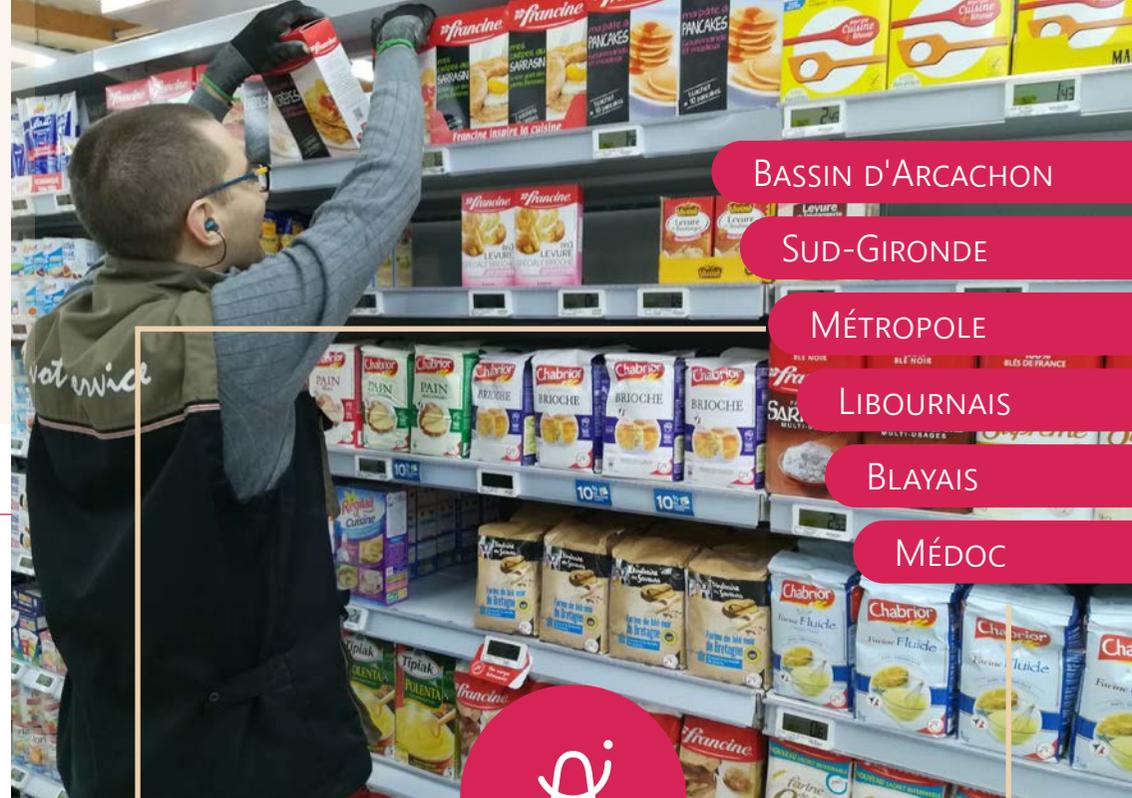
Toutes sont joignables via un seul contact qui vous mettra en relation avec l'équipe d'experts la plus proche de votre entreprise.

direction.insertion@adapei33.com

05 53 20 09 30 10 rue des Saules - 33130 Bègles



Adapei de la Gironde
Bureaux du Lac II - Bât. R
39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11



BASSIN D'ARCACHON

SUD-GIRONDE

MÉTROPOLE

LIBOURNAIS

BLAYAIS

MÉDOC



Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire

Service d'insertion

DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT
VERS ET DANS L'EMPLOI



L'Adapei de la Gironde accompagne les employeurs dans leur politique handicap.

Une équipe de plus de 15 professionnels, répartie sur l'ensemble du département de la Gironde, délivre les prestations suivantes aux entreprises :

- **Information, conseil et accompagnement** des employeurs quant à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) et leur politique handicap
- **Définition fine des besoins** en recrutement
- **Proposition de candidatures** ciblées
- **Adaptation du poste de travail**, avec un statut d'expert du handicap
- **Accompagnement de proximité** en entreprise
- **Formation et sensibilisation sur le handicap** en entreprise
- **Accompagnement de l'entreprise et du bénéficiaire** sans limite de temps
- **Intervention rapide sur site** en cas de difficultés.

Les dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi



Le dispositif des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)

Les PAS permettent aux personnes accompagnées et aux entreprises de bénéficier de conseils d'un expert dans leur parcours d'insertion.

Sur la Gironde, l'Adapei est référencée comme expert du handicap mental, des troubles du spectre de l'autisme, du traumatisme crânien et des troubles "Dys".

Cet accompagnement de terrain, basé sur des évaluations fines, permet notamment de faire un diagnostic précis des difficultés afin d'adapter le poste de travail de manière personnalisée.

Le dispositif est prescrit par les services publics de l'emploi, le Cap Emploi / Sameth ou les employeurs.



Le Service d'Emploi Accompagné (SEA)

Le service d'emploi accompagné propose un double accompagnement : celui de l'entreprise et celui de la personne, sans limite de temps.

Le chargé de suivi aide au recrutement et à l'intégration.

Il sensibilise l'employeur et reste disponible pour intervenir à tout moment en cas de difficultés.